J'aimerais lui demander ce que le gouvernement entend par «inciter le Canada à réduire considérablement sa consommation d'énergie globale». Cette phrase figure dans le discours du trône et semble laisser planer la menace d'une période économique vraiment difficile. J'aimerais demander si le gouvernement veut dire aux producteurs et aux consommateurs du pays qu'ils doivent réduire leur consommation globale d'énergie et, si c'est ce qu'il veut dire, le ministre a-t-il étudié les conséquences qu'une telle réduction de la consommation d'énergie pourrait avoir pour les divers secteurs industriels du Canada et enfin, ce qu'on entend par «considérablement»? C'est un mot dont nous avons déjà souvent débattu dans d'autres contextes. Cela veut-il dire 5 p. 100, 10 p. 100, 20 p. 100? Que demandez-vous aux Canadiens de faire lorsque vous leur demandez de réduire leur consommation globale?

Le sénateur de Cotret: Honorables sénateurs, si je puis faire quelques remarques sur les termes exacts employés dans le discours du trône au sujet de la conservation de l'énergie, j'aimerais attirer de nouveau l'attention des honorables sénateurs sur un fait qu'ils connaissent parfaitement bien, j'en suis sûr, à savoir que les Canadiens sont les plus gros consommateurs d'énergie par habitant au monde et que lorsque nous parlons d'économiser dans un monde où l'énergie est rare, si nous voulons réussir à devenir autonomes conformément à nos objectifs, nous devons insister sur la nécessité pour un pays comme le nôtre d'économiser l'énergie. Ce n'est une surprise pour personne. Nous avons déjà eu des programmes dans la même veine que l'ancien gouvernement a présentés afin de faire des économies d'énergie au maximum. Je pense notamment au programme d'isolation thermique.

La nouvelle politique énergétique que le ministre de l'Énergie annoncera sous peu accordera une place importante aux économies de l'énergie. Compte tenu du fait que nous sommes proportionnellement les plus grands consommateurs d'énergie du monde, la conservation doit faire tout autant partie de la stratégie énergétique du pays de l'accroissement de l'approvisionnement, et c'est à cela, je pense, que le discours du trône faisait allusion.

Quant aux objectifs précis de la conservation, j'ai bien peur d'avoir à demander au ministre de l'Énergie s'il existe un objectif déterminé à atteindre et quel en serait l'échéancier.

Le sénateur Austin: L'honorable sénateur me permettrait-il de lui signaler toute la différence qui existe entre encourager une importante réduction de la consommation globale d'énergie du Canada et encourager une réduction du taux de croissance de la consommation d'énergie au Canada? Je pense que la première possibilité pourrait très gravement atteindre l'industrie canadienne.

Quant à la question que vous aimeriez que je vous pose, puis-je demander au ministre si le gouvernement a l'intention de présenter des amendements à la loi sur l'administration du pétrole ainsi qu'aux modifications qu'y a apportés le gouvernement précédent, pour réduire de quelque façon que ce soit le pouvoir que cette loi accorde au gouvernement fédéral de fixer le prix du pétrole et du gaz naturel au Canada?

Le sénateur de Cotret: Je prends note de cette question et j'y répondrai le plus tôt possible.

Le sénateur Hays: Monsieur le ministre, le gouvernement prévoit-il des mesures de rationnement dans le cadre de la conservation?

Le sénateur de Cotret: La réponse à cette question est non.

LE CABINET

LES RESPONSABILITÉS DES MINISTRES SIÉGEANT AU SÉNAT

Le sénateur Everett: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement au Sénat vient juste de mentionner, je crois, que les questions qui ne relevaient pas de la compétence des trois ministres ici présents pouvaient leur être posées et qu'ils communiqueraient avec les ministres de l'autre Chambre afin d'y répondre. Je pense donc qu'il est important que nous sachions quelles sont exactement les responsabilités des ministres qui siègent ici. Pour ce qui est du sénateur de Cotret, je crois pouvoir comprendre quelles sont ses responsabilités à titre de ministre de l'Industrie et du Commerce, mais je me demande s'il pourrait préciser pour notre profit ses responsabilités comme ministre d'État chargé du Développement économique.

Le sénateur de Cotret: Honorables sénateurs, je serai très heureux de dire quelques mots sur cette question, tout en me réservant le droit de donner par écrit une description plus détaillée des attributions du ministre d'État chargé du Développement économique.

Essentiellement, le ministre d'État chargé du Développement économique joue un rôle de coordination entre les ministères chargés de l'exécution de la politique économique du gouvernement. Il exerce ses fonctions par l'entremise d'un comité du cabinet chargé du développement économique. Le ministère d'État au Développement économique sert de secrétariat indépendant au comité du cabinet et offre ses services à tous les ministres qui font partie de ce comité.

Un honorable sénateur a signalé tout à l'heure que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor faisaient aussi partie de ce comité, et c'est exact. Mais ils ne font pas partie de ce comité au même titre que les ministères d'exécution; en effet, ils assistent à toutes les réunions des comités chargés d'établir la politique du gouvernement, à titre de membres d'office. Autrement dit, il n'appartient pas au comité du cabinet chargé du développement économique de traiter, par exemple, de questions relatives au budget ou qui concernent le Conseil du Trésor. Ainsi donc, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances assistent d'office aux réunions du comité du développement économique comme ils assistent aux réunions de tous les autres comités du cabinet chargés d'établir la politique du gouvernement.

Les ministères qui relèvent directement du comité du développement économique sont les ministères d'exécution qui jouent un rôle économique et le président de ce comité est chargé de coordonner les activités de ces ministères dans le cadre du nouveau système de gestion des dépenses que le gouvernement a instauré ces derniers mois.